



Fumer sur mon lieu de travail

Rubrique : questions-réponses - Date : dimanche 11 février 2007

je travaille à l'hôpital 8 heures de suite, j'ai la possibilité de fumer sur une terrasse attenante à mon service(balcon) , mais on veut que je descende dans la cour. Suis-je dans mon droit de faire constater que c'est plus dangereux de quitter le service (s'il y a une urgence) que d'aller fumer sur la terrasse (plus proche). Je pense être dans mon droit.

Réponse :

Vous êtes tout à fait en droit de faire valoir des arguments aussi pertinents, mais la décision restera cependant entre les mains de votre employeur.